

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Consultation sur les services de garde
éducatifs à l'enfance



1775 rue Lucien-Lecompte, Alouette
31 mai 2021

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Le Centre de la Petite Enfance Alouette a vu le jour le 15 mars 1999. Il occupe des locaux sur la base militaire de Bagotville et accueille chaque jour 80 enfants. Les services du CPE Alouette sont offerts uniquement au personnel de la BFC de Bagotville.

En plus de ses 22 ans d'expérience dans le domaine de l'éducation à la petite enfance, le CPE peut compter sur une équipe composée d'éducateurs qualifiés, d'une agente en soutien pédagogique qui accompagne l'équipe éducative au quotidien dans leur développement professionnel et d'une équipe de gestion expérimentée. L'équipe de travail veille à l'application d'une plateforme éducative exclusive, où le développement global de l'enfant se situe au premier plan. Celle-ci contribue quotidiennement au bien-être de l'enfant, à sa santé et à sa sécurité.

Favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie est également une priorité. Les pratiques privilégiées encouragent les enfants à faire la découverte de nouveaux aliments et à bouger, le tout dans un environnement sécuritaire, harmonieux et respectueux de leur unicité.

Soucieux d'offrir aux enfants une qualité éducative adaptée à leurs besoins et à leur contexte familial distinct, le CPE Alouette demeure proactif dans l'amélioration continue des services offerts, et attentif à la réalité des familles qu'il accueille. Le personnel est sensibilisé à la vulnérabilité de sa clientèle particulière, et adapte sa pédagogie en fonction des besoins de chacun.

COORDONNÉES

NOM		PRÉNOM	
Jomphe		Sara	
TITRE (M. ou Mme)	FONCTION		
Mme	Directrice Générale		
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
418-677-4000 p.7063		sara.jomphe@cpealouette.com	
ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)			
Centre de la petite enfance Alouette			
ADRESSE (n°, rue, app.)			
1775 rue Lucien-Lecompte c.p. 479			
VILLE			CODE POSTAL
Alouette			GOV1A0
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
418-677-4000 p.7048		info@cpealouette.com	

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

La consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance est une opportunité pour les acteurs du réseau de faire connaître leur réalité. Le CPE Alouette reçoit une clientèle spécifique, et croit pouvoir apporter des recommandations utiles à la réflexion amorcée par le Ministre de la Famille.

Nous croyons que le réseau des CPE mérite d'être mieux développé, pour qu'il puisse répondre au besoin réel de milliers de familles à travers le Québec. Il nous semble essentiel que de nouvelles places subventionnées soient créées en CPE, soutenu par un système d'accès aux places simplifié, efficace, et surtout, en fonction de la demande réelle.

Les difficultés en termes d'attraction et de rétention du personnel éducateur sont également un enjeu majeur, et il devient impératif de se pencher sur le sujet. Un ajustement significatif du salaire pour qu'il soit comparable à celui des professions similaires, et qui tient compte des exigences du ministère sur l'amélioration continue de la qualité des services éducatifs fait partie des solutions envisageables, et s'avère nécessaire. Le fonctionnement du parcours de formation peut également être repensé pour permettre une meilleure conciliation travail/études.

La consolidation des services de garde en milieu familial, ainsi que la conversion des places des garderies commerciales non-subventionnées en places subventionnées en CPE sont aussi des recommandations qui permettraient d'améliorer l'efficacité du réseau des services de garde.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1	<ul style="list-style-type: none">• Développer le réseau des SGEE en CPE:<ul style="list-style-type: none">○ -Établir un plan de développement clair et connu dans le temps;○ -Cesser l'ouverture de places en GNS;○ -Convertir les places en GNS en places subventionnées en CPE uniquement.
Recommandation 2	<ul style="list-style-type: none">• Avoir une meilleure connaissance du réseau en tenant compte de la logique populationnelle et de la demande réelle pour répondre adéquatement aux besoins des familles par la création de forums régionaux.• Avoir accès aux mises-à-jour en continu en terme de besoins des familles sur chaque territoire.
Recommandation 3	<ul style="list-style-type: none">• Permettre le dépôt de projets en continu pour donner l'occasion aux promoteurs d'avoir les meilleures chances, au moment où ils considèrent avoir les conditions favorables de développement.
Recommandation 4	<ul style="list-style-type: none">• Attraction et rétention du personnel :<ul style="list-style-type: none">○ Augmentation significative des salaires afin qu'ils soient au moins comparables à ceux des professions similaires;○ Repenser le parcours de formation pour favoriser la conciliation travail-études.

Recommandation 5	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement du réseau des CPE; • Assurer l'équité des chances de chaque famille d'avoir accès à un service de garde de qualité.
Recommandation 6	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier la Loi pour simplifier les pratiques d'admission: • Protocoles communs et équitables; • Respecter l'autonomie des organisations.
Recommandation 7	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire le nombre de critères d'admission tout en respectant la mission des corporations et les partenariats existants ou futurs. (ex. : CPE en milieu de travail, partenariat avec une institution d'enseignement, etc.)
Recommandation 8	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une posture préventive en parlant de vulnérabilité. (Abandonner le concept de familles défavorisées).
Recommandation 9	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des places pour les enfants en situation de vulnérabilité dans les appels de projet.

AXE 1 - AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

L'enjeu du manque de places en service de garde au Québec peut être amélioré par le développement du réseau des CPE. Les nouvelles places devraient être attribuées uniquement en CPE et les places en GNS existantes devraient être converties en places en CPE. Le gouvernement ne devrait plus accorder de permis pour les garderies commerciales non subventionnées, mais plutôt miser sur un réseau universel de CPE. Afin d'améliorer l'accès au service de garde pour tous les enfants, il semble essentiel de se fier uniquement sur des organismes à but non lucratif administrés par les parents.

L'attribution des places mérite d'être révisée afin d'assurer une réponse adéquate aux besoins des parents, tout en considérant la réalité de chaque région. Des modifications devront être apportées à la Loi sur les SGEE. Actuellement, la création de nouvelles places par les appels de projet ne répond pas aux besoins réels, et ne tient pas compte des réalités des milieux et des territoires qu'ils desservent.

En 2019, la fermeture d'une garderie privée pour des raisons financière et de pénurie de personnel a causé la perte de plusieurs places pour des parents travaillant dans un service essentiel. Notre CPE qui accueille majoritairement les parents de ce secteur d'activité a tenté de rouvrir cette installation en tant que CPE. À ce jour, le CPE Alouette ne peut toujours pas offrir de nouvelles places aux parents puisqu'aucun des derniers appels de projet ne lui a permis de concrétiser son projet. La région du Saguenay-Lac-St-Jean n'a pas été visée par le dernier appel de projets parce que les outils d'évaluation des besoins en places ne reflétaient pas la réalité. Il ne considérait pas le déséquilibre important sur notre territoire. Malgré les efforts déployés par le CPE et les acteurs du milieu, la liste d'attente continue de s'allonger, sans possibilité d'ouvrir de nouvelles places et ainsi répondre à la demande des parents. Ces derniers sont dépourvus de services de garde et plusieurs se voient dans l'impossibilité de retourner au travail. La création de ces places est simple, rapide et à faible coût. Cet exemple démontre clairement que des démarches administratives simplifiées et la possibilité de présenter des projets en dehors du mécanisme d'ADP permettrait d'améliorer de façon significative l'accès au réseau des services de garde pour tous.

L'enjeu de l'attraction et la rétention des ressources humaines est aussi à considérer pour favoriser l'accès au réseau. La profession d'éducatrice a évolué, et demande de plus en plus de connaissances sur le développement de l'enfant, d'observation, d'analyse, de recherche de stratégies d'interventions adaptées et de rédaction pour rencontrer les exigences du ministère. La reconnaissance de la profession en tenant compte du salaire devient un besoin criant. Le manque d'effectif est un obstacle majeur au développement optimal de chaque enfant.

RECOMMANDATION(S)

Développer le réseau des SGEE en CPE:

- Avoir un plan de développement clair et connu dans le temps;
- Avoir des tableaux de bord mis à jour en continu pour connaître les besoins des familles sur les territoires;
- Avoir une meilleure connaissance du réseau en tenant compte de la logique populationnelle pour répondre adéquatement aux besoins réels des familles par la création de forums régionaux;
- Prioriser le développement de places en CPE et encourager les corporations à une seule installation à développer des projets pour de nouvelles places;
- Permettre le dépôt de projets en continu pour donner l'occasion aux promoteurs d'agir au moment où ils considèrent avoir les conditions de succès pour développer;
- Élaborer un mécanisme de réattribution de places en SGMF non attribuées tout en mettant en place des incitatifs pour encourager l'ouverture de places en SGMF;
- Cesser l'ouverture de places en garderies commerciales non-subventionnées;
- Convertir les places des garderies commerciales non-subventionnées en places subventionnées en CPE **uniquement**.

Attraction et rétention du personnel éducateur :

- Rattrapage salarial important;
 - Augmentation significative des salaires afin qu'ils soient au moins comparables à ceux des professions similaires;
 - Réduction du nombre d'échelons;
 - Bonification salariale en fonction du niveau d'éducation obtenu dans le domaine de la petite enfance.
- Parcours de formation;
 - Déployer et ajuster le projet COUD.
 - Adapter l'horaire de la formation au DEC qui permettrait la conciliation travail-études.
 - Créer un ordre professionnel afin d'assurer la formation continue du personnel éducateur déjà en place.

AXE 2 - RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

La meilleure façon de répondre aux attentes des parents est d'offrir une place subventionnée à tous ceux qui le souhaitent.

Tant que le nombre de places en SGEE ne sera pas suffisant pour répondre à la demande, des milliers de parents n'auront pas la chance de trouver un service de garde pour leur enfant et se retrouveront dans une impasse. Certaines familles sont désavantagées par le fonctionnement du guichet centralisé, et leur accès à une place est limité. Par exemple, les familles qui n'ont pas inscrit leur enfant au guichet centralisé avant sa naissance sont souvent désavantagées. C'est ce que vivent plusieurs parents qui souhaitent fréquenter le CPE Alouette. La nature de leur profession les amène à vivre dans différentes provinces du Canada, donc hors du Québec avant la naissance de leur enfant. Puisque la date d'inscription au guichet centralisé est l'un d'un critère d'obtention d'une place, ces derniers sont pénalisés.

Par ailleurs, un guichet centralisé devrait informer les parents des caractéristiques des services de garde qui existent au Québec, et permettre d'identifier leurs besoins pour faire le meilleur choix.

De plus, il est essentiel que le Ministère s'assure que le guichet centralisé est sécurisé, et puisse garantir la protection des données personnelles des utilisateurs.

RECOMMANDATION(S)

- Compléter le développement du réseau des CPE et assurer l'équité entre les parents pour leur permettre d'avoir accès à un service de garde de qualité;
- Renforcer la Loi pour assurer des pratiques d'admission communes et équitables, tout en respectant l'autonomie des organisations;
- Réduire le nombre de critères d'admission tout en respectant la mission des corporations et les partenariats existants ou futurs. (ex. : CPE en milieu de travail, partenariat avec une institution d'enseignement, etc.);
- Simplifier l'inscription des parents;
- Expliquer les types de gardes existants aux parents;
- Rendre disponible aux parents :
 - La mission éducative et sociale du service de garde;
 - La confirmation que le SGEE a complété avec succès la mesure d'évaluation de la qualité;
 - Les manquements graves observés lors des inspections;
 - Le niveau de qualification du personnel éducateur.

AXE 4 – JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Le concept de défavorisation doit être redéfini afin de rejoindre les enfants qui vivent en contexte de vulnérabilité. Ces enfants ne vivent pas nécessairement dans une famille à faible revenu, mais la situation familiale et professionnelle de leurs parents les rend plus vulnérables. Le CPE Alouette accueille à chaque année, des enfants dont les parents arrivent d'une autre province, ne parlent pas la langue, n'ont ni famille, ni de connaissances dans la région. Souvent l'un des parents quitte la maison pour son travail pour une période plus ou moins longue, et parfois les deux parents doivent s'absenter en même temps. Le CPE et son personnel apportent la stabilité et la sécurité à l'enfant. Ce contexte familial amène son lot de défis pour l'enfant et sa famille. Ils sont souvent isolés et sans ressource.

RECOMMANDATION(S)

- Abandonner les définitions actuelles entourant le concept de familles défavorisées et adopter une posture préventive en parlant de vulnérabilité;
- Réserver des places pour les enfants vulnérables dans les ADP;
- Permettre le dépôt de projet en continu en fonction de la clientèle vulnérable et des conditions de développement optimales;
- Valoriser et soutenir des ententes de partenariats entre les organismes institutionnels de la santé, de l'éducation et les organismes communautaires pour faciliter l'accès et l'accompagnement des familles vulnérables;
- Intégrer les CPE/BC dans le plan de déploiement de programmes *Agir tôt* ;
- Mettre à jour le principe de Centre Intégrés de Petite Enfance tel que pensé en 1997.

CONCLUSION

Le réseau des SGEE du Québec est un modèle prisé et convoité par les autres provinces, et existe depuis vingt-cinq ans. Le milieu a évolué, et les changements montrent que les limites et les failles du réseau prennent de l'importance, et empêchent le bon fonctionnement de nos SGEE. Il est temps de revoir les façons de faire et de poursuivre le développement du réseau en mettant sur pieds de nouveaux systèmes d'octroi des places subventionnées par un protocole simple, rapide et efficace. Ces ajustements ne pourront toutefois se faire sans reconnaître la profession d'éducateur, et cette reconnaissance peut difficilement se faire sans une augmentation significative des salaires, qui pourra enfin assurer l'attraction et le maintien des ressources humaines qualifiées. Nous pourrions ainsi continuer de prendre de l'expansion, et faire rayonner notre réseau de CPE avec autant de résultats positifs et la meilleure qualité éducative possible.